

Recueil des Actes Administratifs – Préfecture Puy-de-Dôme



Spécial n°73 édité le 1^{er} décembre 2015

Ce recueil est consultable sur le site internet de la préfecture

www.puy-de-dome.gouv.fr

rubrique : publications – Recueil des Actes Administratifs

63- Direction Générale des Finances Publiques

→ **Direction Régionale des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme**

-Arrêté n°2015-54/ PPR de fermeture au public du centre des finances publiques de Clermont-Ferrand (bd Berthelot) le mercredi 2 décembre 2015. Cet arrêté pris le 30 novembre par M.BRIDAY, directeur régional des finances publiques ;

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'AUVERGNE ET DU DEPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME
2 rue Gilbert Morel
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la
direction régionale des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme**

n° 2015-54 / PPR

Le directeur régional des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;
Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 15-231 du 26 mai 2015 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les services du centre des finances publiques de Clermont-Ferrand (boulevard Berthelot), seront exceptionnellement fermés au public le mercredi 2 décembre 2015.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme et affiché dans les locaux du centre des finances publiques visé à l'article 1er.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 novembre 2015
Par délégation du Préfet,
Le directeur régional des finances publiques



Jean-Noël BRIDAY
Administrateur général des finances publiques